



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le jeudi 27 février à 12H00, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

**Présences**

Monsieur Yves Bédard, maire  
Madame Diane Pinet, conseillère  
Monsieur Stéphane Martin, conseiller

**Absences**

Monsieur Jean Leclerc, conseiller  
Monsieur Daniel Arteau, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assiste également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière.

---

**SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Je certifie avoir signifié l'avis de convocation relativement à la tenue d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Lac-Sergent, prévue le 27 février à 12H00, à la salle du conseil située au 1525, chemin du Club-Nautique.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de février 2020.

1. **OUVERTURE**

Monsieur Yves Bédard, maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

---

1. **Ouverture**

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**

4. **Résolutions**

4.1 Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier

4.2 Résolution pour une municipalité ayant un projet à soumettre au volet 1b du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier

4.3 Octroi de contrat **RES-ENV-2020-001** – Achat de bouées

4.4 Octroi de contrat **RES-ENV-2020-002** – Achat d'un moteur à bateau

4.5 Octroi de contrat **HM-2020-002** – Mandat à la firme STANTEC pour la confection des plans et devis relatif à l'installation d'un système de collecte et de traitement des eaux usées / Secteur des Mélèzes

4.6 Octroi de contrat **TP-2020-003** – rénovation des espaces de circulation – Club-Nautique

5. **Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés**

6. **Clôture de la séance**

7. **Levée de la séance**

---

**RETRAIT**

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Diane Pinet, conseillère

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**20-02-041**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec le retrait du point suivant :

4.1 . Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

4. **RÉSOLUTIONS**

**REPORTÉ**

4.1 Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier

4.2 Résolution pour une municipalité ayant un projet à soumettre au volet 1b du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier

**CONSIDÉRANT** que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont dévoilé un nouveau programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) en décembre 2019;

**CONSIDÉRANT** que les différents volets proposés permettent de soutenir financièrement des projets de restauration de propriétés privées admissibles dans plusieurs municipalités de la MRC de Portneuf, mais également des projets visant des propriétés municipales admissibles;

**CONSIDÉRANT** que le programme permet un appariement des sommes investies par le partenaire municipal afin de soutenir la restauration d'éléments du patrimoine immobilier;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite effectuer un projet de restauration en 2020 sur l'édifice « Chapelle Notre-Dame-de-la-Paix » situé au Lac-Sergent et dont elle est propriétaire;

**CONSIDÉRANT** que les interventions prévues s'élèvent à un montant estimé de 197 000.00 \$;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a soumis ce projet de restauration à la MRC de Portneuf incluant les estimations des coûts du projet, afin qu'il soit soumis au volet 1b – restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale, dans le cadre d'une demande d'aide financière déposée au MCC par la MRC de Portneuf;

**EN CONSÉQUENCE,**

**20-02-042**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Stéphane Martin, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la municipalité s'engage à réaliser ce projet de restauration prévu au cours de l'année 2020, sous réserve de l'admissibilité des interventions proposées dans le cadre du PSMMPI;

**QUE** la municipalité souhaite profiter d'une aide financière dans le cadre du PSMMPI pouvant s'élever jusqu'à 98 500 \$;

**QUE** la municipalité s'engage à assumer sa contribution financière au projet, dont le montant prévu s'élève à 98 500 \$;

**QUE** la municipalité s'engage à assumer les dépassements de coûts du projet au besoin.

4.3 Octroi de contrat RES-ENV-2020-001 – Achat de bouées

**20-02-043**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Diane Pinet, conseillère

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la Ville de Lac-Sergent procède à l'achat de 15 bouées de marquage rouge de dimension 19 " auprès de l'entreprise Boulet Lemelin Yacht inc., pour un montant de 1 090.50 \$ plus les taxes applicables;

**LA** soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

**ET QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire Immobilisations – projet admissible au Fonds de réserve environnementale.

4.4 Octroi de contrat **RES-ENV-2020-002** – Achat d'un moteur à bateau

20-02-044

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Stéphane Martin, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la Ville de Lac-Sergent procède à l'achat d'un moteur Yamaha F15SMH auprès de l'entreprise Boulet Lemelin Yacht inc., pour un montant de 2 541 \$ plus les taxes applicables;

**LA** soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

**ET QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire Immobilisations – projet admissible au Fonds de réserve environnementale.

4.5 Octroi de contrat **HM-2020-002** – Mandat à la firme STANTEC pour la confection des plans et devis relatif à l'installation d'un système de collecte et de traitement des eaux usées / Secteur des Mélèzes

**ATTENDU QUE** la Ville a procédé à un appel de soumission pour la confection des plans et devis relatif à l'installation d'un système de collecte et de traitement des eaux usées dans le secteur des Mélèzes;

**ATTENDU QU'**un comité de sélection a été formé conformément à la politique sur l'octroi de contrat de la ville de Lac-Sergent;

**ATTENDU QUE** la firme STANTEC a obtenu le meilleur ratio pointage/prix lors de l'évaluation par le comité de sélection, **selon le tableau annexé à la présente**;

**ATTENDU QUE** les procédures d'adoption du *règlement d'emprunt numéro 374-19 ordonnant la préparation de plans et devis préliminaires* ne sont pas terminées et qu'on ne peut dépenser ces sommes avant;

**EN CONSÉQUENCE,**

20-02-045

**IL EST PROPOSÉ** par madame Diane Pinet, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ce conseil confie à la firme **STANTEC Experts-Conseils Itée** le mandat de procéder à la réalisation des plans et devis tel que décrit dans le cahier d'offre de services professionnels pour les services d'ingénierie relatifs à l'installation d'un système de collecte et de traitement des eaux usées pour un montant de 57 500 \$, taxes en sus.

**QUE** le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent le contrat à intervenir entre les parties.

**QUE** les déboursés suivront la réalisation de chaque étape sur présentation de la facturation par **STANTEC Experts-Conseils Itée**;

**QUE** l'octroi du contrat pour la confection des plans et devis soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 374-19, selon les dispositions de la loi.

**ET QUE** dans l'éventualité que le règlement d'emprunt ne reçoive pas l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le projet prendra fin et ce, sans qu'aucune compensation financière ne soit versée à la firme STANTEC.

4.6 Octroi de contrat TP-2020-003 – rénovation des espaces de circulation – Club-Nautique

20-02-046

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Stéphane Martin, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la Ville de Lac-Sergent autorise un budget de 3 000 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de matériel dans le cadre de la rénovation des aires de circulation au sous-sol du Club-Nautique et répartie de la façon suivante :

- **QUE** la Ville de Lac-Sergent accorde un budget maximal de 3 000 \$ + taxes pour l'achat de matériel et quincaillerie auprès de la quincaillerie BMR Saint-Raymond.

**ET QUE** ces dépenses soient imputées au poste budgétaire Loisirs Centre communautaire – entretien et réparation 02-70120-522.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

20-02-047

**IL EST PROPOSÉ** par madame Diane Pinet, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la séance soit levée à 12H16.

---

**YVES BÉDARD**  
MAIRE

---

**Josée Brouillette**  
Secrétaire-trésorière